



**CENTRE RÉGIONAL DE LA PROPRIÉTÉ FORESTIÈRE OCCITANIE
ÉLECTIONS DES CONSEILLERS PAR LE COLLÈGE DÉPARTEMENTAL DES PROPRIÉTAIRES
FORESTIERS :
AUDE
SCRUTIN du 7 février 2023
PROCÈS-VERBAL DES OPÉRATIONS DE DÉPOUILLEMENT DES VOTES**

Conformément à l'article R.321-57 du code forestier, se sont réunis le **8 février** à la préfecture de la région Occitanie :

- M Michel CROSTE, représentant le préfet de Région,
- M Yannick BOURNAUD, président du Centre Régional de la Propriété Forestière d'Occitanie,
- M Olivier PICARD, directeur du Centre Régional de la Propriété Forestière d'Occitanie,
- M Amaury DE GALARD, propriétaire forestier, scrutateur
- M François DE BAGNERES, propriétaire forestier, scrutateur
- Mme Anne-Matrie THIBAUD, propriétaire forestier, scrutateur complémentaire

Après dépouillement et recensement des votes du collège départemental de l'**Aude** pour l'élection d'un ou plusieurs conseillers du centre régional de la propriété forestière Occitanie, les résultats suivants sont validés à **10 H 30** :

Nombre d'électeurs inscrits sur la liste départementale	2 837
Nombre d'enveloppes reçues	338
Nombre d'enveloppes invalides	24
Nombre de votants	314
Nombre de bulletins nuls	3
Nombre de bulletins blancs	0
Nombre de suffrages exprimés	311

Les suffrages obtenus par les candidats sont les suivants :

CATEGORIE PSG		
Candidat titulaire	Candidat suppléant	Suffrages obtenus
Daniel DAURES	Françoise VERDIÉ	311

En conséquence, ont été proclamés élus en qualité de conseillers du Centre régional de la propriété forestière d'Occitanie


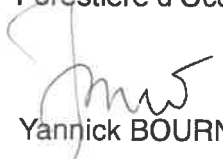



- pour la catégorie PSG :

Daniel DAURES, titulaire / Françoise VERDIÉ, suppléant

Après cette proclamation, un exemplaire du présent procès-verbal du recensement général des votes sera adressé sous huitaine à :

Monsieur le Ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire
 Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises
 Service Développement des filières et de l'emploi
 Sous-direction Filières forêt-bois, cheval et bioéconomie
 Bureau Réglementation et opérateurs forestiers
 3, rue Barbet de Jouy - 75349 PARIS 07 SP.

Fait en double exemplaires originaux et clos à Toulouse, le **08 février 2023**

Pour le Préfet de la Région Occitanie  Michel CROSTE Secrétariat général pour les affaires régionales Occitanie	Le président du Centre Régional de la Propriété Forestière d'Occitanie  Yannick BOURNAUD	Le Directeur du Centre Régional de la Propriété Forestière d'Occitanie  Olivier PICARD
 Amaury DE GALARD Scrutateur	 François DE BANIERES Scrutateur	